

# Société de développement régional

Plan annuel de la Société  
2021-2022

**SDR**  
**Plan annuel 2021-2022**

Province du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

**ISBN : 978-1-4605-2839-6**

# Message du président

Au nom de la direction et du personnel de la Société de développement régional (SDR), j'ai le plaisir de vous présenter notre plan annuel pour 2021-2022. Ce plan donne une vue d'ensemble de notre organisation et fait état des buts et objectifs pour l'année à venir.

Ce plan décrit la manière dont la Société de développement régional fera intervenir divers ministères dans le souci de stimuler la reprise économique. Nous cernerons les projets d'infrastructure prioritaires et investirons dans ces projets par le biais de l'Entente bilatérale intégrée et d'autres ententes de financement fédéral-provincial. Nous continuerons à mettre l'accent sur le régional, ainsi que le rural, et nous soutiendrons l'identification et la planification de priorités de développement économique local et régional.

Nous contribuerons à la construction de communautés dynamiques et viables en prolongeant en 2021-2022 le volet COVID-19 du financement disponible grâce au Fonds d'investissement communautaire. Cela permettra de garantir la pérennité des organisations communautaires à but non lucratif, touchées par la pandémie, qui sont au service de personnes vulnérables de notre population, comme les aînés et les enfants.

Je suis fier du travail qu'ont pu accomplir à ce jour l'équipe et le personnel de la Société de développement régional et je me réjouis à l'idée de travailler avec eux à notre nouveau mandat.

Au nom de tout le personnel dévoué de la SDR, ainsi que de notre conseil d'administration et des nombreux partenaires et intervenants qui travaillent avec nous et nous soutiennent, je vous prie d'accepter cette recommandation pour le plan directeur annuel de 2021-2022.

Au nom de tout le personnel dévoué de la SDR, de notre conseil d'administration et des nombreux partenaires et intervenants qui travaillent avec nous et nous soutiennent, je vous prie d'accepter cette recommandation pour le plan annuel de 2021-2022.



Cade Libby  
Président  
Société de développement régional

# Loi sur la Société de développement régional

Le gouvernement a donné la directive ci-dessous à la Société de développement régional (SDR) en vertu de la *Loi sur la Société de développement régional* :

## Mission

Travailler en partenariat pour soutenir les priorités du Nouveau-Brunswick en matière de développement.

## Mandat de la Société

En vertu de la *Loi sur la Société de développement régional*, le mandat de la Société consiste à :

- administrer et gérer les accords de développement conclus entre la province et le gouvernement du Canada conformément aux directives du lieutenant-gouverneur en conseil;
- aider à l'implantation et au développement d'entreprises et d'établissements exploités par des personnes morales, des fiducies, des sociétés en nom collectif, des associations et des individus;
- aider à l'implantation et au développement d'installations en rapport avec le tourisme et les loisirs;
- aider les municipalités et les communautés rurales à planifier et à élaborer des travaux ou des projets qui profitent au grand public;
- préparer des plans de développement régional;
- coordonner et diriger le développement régional;
- exécuter les tâches assignées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

## Objectifs

Le large éventail d'objectifs et de pouvoirs conférés à la Société en vertu de sa loi habilitante, combiné à sa participation à tous les accords de développement économique, à l'exception des accords relatifs aux autoroutes, procure au gouvernement une organisation qui :

- peut réagir rapidement à des situations imprévues déterminées par le Cabinet;
- détient le pouvoir de financer et de mettre en œuvre des projets qui touchent les mandats et les responsabilités de plusieurs ministères du gouvernement;
- bénéficie d'une marge de manœuvre financière lui permettant de débloquer des fonds entre les ententes et les programmes lorsque les circonstances le justifient;
- possède une bonne connaissance des activités ayant lieu dans le domaine du développement économique régional;
- à l'expertise et la rapidité dans le recouvrement des fonds dus par le Canada dans le cadre des ententes de partage des coûts;
- possède un conseil d'administration qui favorise la collaboration et la coordination entre les sous-ministres des ministères à vocation économiques afin d'appuyer les priorités du gouvernement.

## Valeurs

Les valeurs du gouvernement du Nouveau-Brunswick sont des croyances durables qui influent sur les attitudes et les actions du personnel de la SDR. Le personnel de la SDR est d'avis que les valeurs fondamentales ci-dessous sont essentielles à ses relations avec les représentants élus, le public et les autres fonctionnaires.

- **INTÉGRITÉ** Les fonctionnaires agissent avec honnêteté, équité et ouverture. Ils respectent leurs engagements. Ils ne se servent pas de leurs fonctions publiques pour obtenir un avantage privé ou personnel.
- **RESPECT** Les fonctionnaires font preuve de respect envers leurs collègues et tous les citoyens. Ils veillent à l'équité et au respect du principe du mérite, appuient la diversité, valorisent la sécurité et le bien-être en milieu de travail et font en sorte qu'il n'y ait ni discrimination ni harcèlement.
- **IMPARTIALITÉ** Les fonctionnaires agissent avec objectivité, professionnalisme et loyauté, et respectent l'autorité du gouvernement en place.
- **SERVICE** Les fonctionnaires servent le public avec promptitude, compétence, équité, efficience et efficacité.
- **COMPÉTENCE** Les fonctionnaires renforcent leurs propres capacités et favorisent le perfectionnement professionnel des autres fonctionnaires, de manière à bien servir le gouvernement en place et le public.

## Administration de la Société

La Société est composée d'un conseil d'administration nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les membres sont généralement des sous-ministres de ministères provinciaux et des présidents d'organisme d'État. Le président de la Société est également le président du conseil d'administration.

La Société rend compte à l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre responsable de la SDR. À l'heure actuelle, la SDR compte 26 employés.



## Conseil d'administration de la SDR

Membre du conseil d'administration	Poste
Cheryl Hansen	Membre
Tom MacFarlane	Membre
Sadie Perron	Membre
Cathy LaRochelle	Membre
Cade Libby	Membre et président
Rob Kelly	Secrétaire
Ann Marie Wood-Seems	Trésorière

## Gestion Provinciale Ltée

Gestion Provinciale Ltée (GPL) est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les actions de GPL sont détenues par le ministre responsable de la SDR. GPL est dirigée par un conseil d'administration qui rend compte à l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre responsable de la SDR.

## Conseil d'administration de GPL

Membre du conseil d'administration	Poste
Gary Crossman	Membre et président
Jill Green	Membre
Arlene Dunn	Membre
Cade Libby	Membre
Rob Kelly	Membre
Ann Marie Wood-Seems	Secrétaire-trésorière

## Organisme de services spéciaux (OSS)

L'organisme de services spéciaux (OSS) accroîtra la souplesse en matière de gestion des activités, en échange d'une plus grande responsabilité de la part de la direction, basée sur l'atteinte des objectifs de rendement fixés. Un OSS offre la souplesse financière quant à la gestion du mouvement de trésorerie et peut reporter les crédits budgétaires non dépensés à des années ultérieures. Cet élément est important, surtout pour les projets d'envergure, car leur calendrier peut comporter l'engagement de dépenses sur plus d'un exercice financier étant donné que les paiements sont versés une fois que les travaux ont été réalisés.



# Programmes et services de la SDR

La SDR offre des programmes et des services dans toute la province. Un directeur de projet a été affecté à chacune des cinq régions de la SDR : Nord-Ouest, Nord-Est, Centre, Sud-Est, Sud-Ouest. En plus de son bureau de Fredericton, la SDR a des bureaux à Grand-Sault, à Tracadie et à Miramichi.

En 2021, la SDR prendra de l'expansion pour ouvrir un bureau à Moncton.

## Fonds de développement communautaire (FDC)

Le Fonds de développement communautaire reconnaît l'importante contribution des collectivités à l'économie et à la qualité de vie au Nouveau-Brunswick. À ce titre, le FDC vise à favoriser la croissance et le maintien de collectivités dynamiques en collaborant aux projets d'immobilisations des organismes sans but lucratif et des autres paliers du gouvernement.

## Fonds d'investissement communautaire (FIC)

Le Fonds d'investissement communautaire appuie les collectivités en finançant des projets, des activités et des initiatives d'amélioration ou de soutien de plus petite envergure qui contribuent à en faire des lieux de vie dynamiques pour tous. Le FIC peut mettre en valeur les atouts communautaires existants ou lancer des initiatives destinées à renforcer une collectivité.

## Fonds pour l'économie rurale (FER)

Le Fonds pour l'économie rurale vise à aider les régions rurales à faire croître et à soutenir leur économie en appuyant les initiatives ou les projets d'immobilisations locaux ou régionaux prioritaires. L'objectif du fonds est de s'associer à des organismes à but non lucratif et à d'autres niveaux de gouvernement pour renforcer et diversifier les économies rurales en comblant les lacunes en matière de programmes et de financement et en complétant, non en chevauchant, les mandats d'autres ministères. Le demandeur doit vivre dans une région rurale admissible (toute municipalité constituée en corporation ou tout DSL de moins de 25 000 habitants selon le plus récent recensement canadien).

## Fonds de développement total (FDT)

Le Fonds de développement total soutient les priorités provinciales ainsi que les initiatives sectorielles ou industrielles qui optimisent le développement, améliorent la productivité, accélèrent la croissance ou favorisent la compétitivité dans les secteurs et industries clés. Les projets soutenus par ce fonds doivent avoir un lien avec une priorité régionale ou gouvernementale ou une stratégie ministérielle, en plus être en mesure de démontrer un avantage économique pour le secteur ou l'industrie visé ou pour la province. Les organismes constitués en corporation, les entités de gouvernance locale et les ministères provinciaux sont admissibles.

## Investissement dans l'innovation

La SDR continuera de travailler en étroite collaboration avec l'industrie et les établissements de recherche pour appuyer le programme d'innovation, conçu pour renforcer l'économie du Nouveau-Brunswick. Le but de ce programme est de tirer profit des infrastructures publiques actuelles et des investissements dans les établissements de recherche de la province pour

augmenter la productivité et les capacités de répondre aux besoins de l'industrie et du marché. Le programme est conçu pour veiller à ce que les investissements de la province dans la recherche soient pertinents et génèrent des rendements positifs.

## Fonds d'infrastructure stratégique

Le Fonds d'infrastructure stratégique sera utilisé pour répondre au besoin de toutes les régions du Nouveau-Brunswick de faire des investissements dans l'infrastructure qui créent des avantages économiques tout en étant viables. Les collectivités et les entreprises ont besoin d'une infrastructure moderne pour appuyer la croissance économique et améliorer les perspectives de développement économique.

## Ententes fédérales-provinciales

La Société est l'organisme responsable du processus de planification et de négociation des ententes et des accords fédéraux-provinciaux en matière de développement. Elle fait également des recommandations au Cabinet au sujet des priorités liées au développement économique.

En 2021-2022, la SDR assurera la gestion financière et administrative de toutes les ententes fédérales-provinciales se rapportant au développement provincial. L'exécution des programmes et des projets en vertu de ces ententes relève principalement des ministères provinciaux responsables.

La Société travaille aussi étroitement avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique sur un éventail de projets et de questions se rapportant au développement économique régional au Nouveau-Brunswick.

La Société a participé à la mise en œuvre des ententes fédérales-provinciales à frais partagés suivantes :

- Entente administrative sur le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence;
- Nouveau Fonds Chantiers Canada – Fonds des petites collectivités;
- Entente relative au Fonds pour les infrastructures du transport en commun et au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;
- Entente bilatérale intégrée;
- Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone;
- Fonds des pêches de l'Atlantique.

## Entente bilatérale intégrée

L'entente bilatérale de dix ans conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour financer les projets d'infrastructure dans la province apportera un financement fédéral de 673 217 568 \$ aux projets d'infrastructure du Nouveau-Brunswick.



# Secteurs prioritaires

Secteurs prioritaires	Résultats attendus	Mesures
Des collectivités dynamiques et viables	Aider les ministères responsables et les collectivités à définir et à faire progresser les priorités afin de créer des collectivités dynamiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coprésider le groupe de travail du GNB sur l'infrastructure</li> <li>• Affecter un directeur de projet à chacune des cinq régions de la SDR.</li> <li>• Rencontrer les associations municipales au moins deux fois par an.</li> <li>• Participer aux réunions du conseil provincial-municipal.</li> </ul>
Soutenir la détermination et la planification des priorités de développement local et régional	<p>Augmentation du nombre d'études de faisabilité et de solides analyses de rentabilisation jointes aux demandes de financement.</p> <p>Constamment obtenir des conseils sectoriels auprès des ministères responsables pour faire en sorte que l'initiative soit alignée sur les priorités du GNB.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financer des études de faisabilité et des plans de développement stratégiques.</li> <li>• Demander l'examen provincial des grands projets par l'intermédiaire du personnel de Finances et Conseil du Trésor.</li> <li>• Organiser des réunions d'équipe conjointes avec tous les ministères concernés pour comprendre les priorités sectorielles stratégiques.</li> <li>• Demander des conseils aux ministères compétents sur les demandes de financement connexes.</li> </ul>
Maintenir le volet de soutien lié à la COVID-19 financé à même le Fonds d'investissement communautaire (FIC)	Prolonger l'aide financière accordée aux organismes à but non lucratif admissibles qui sont aux prises avec les impacts liés à la COVID-19 afin d'assurer leur présence continue dans les collectivités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des renseignements sur le FIC à tous les députés ainsi qu'à leur adjoint de direction.</li> <li>• Assurer un processus d'approbation efficace pour l'examen et l'approbation des projets.</li> </ul>
Fournir un soutien financier aux projets d'infrastructure relevant de l'Entente bilatérale intégrée (EBI)	Maximiser les fonds fédéraux obtenus dans le cadre de l'EBI à l'appui des projets d'infrastructure prioritaires en affectant 90 % du budget des dépenses en capital de la SDR.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer de façon efficace les projets approuvés dans le cadre de l'EBI.</li> <li>• Évaluer les propositions reçues dans le cadre de l'appel d'intérêt lancé pour de nouveaux projets.</li> <li>• Assurer un processus d'approbation efficace pour l'examen et l'approbation des projets.</li> </ul>
Mise en œuvre des lignes directrices sur les critères d'investissement	Concevoir et mettre en œuvre une approche structurée pour la constitution, l'évaluation et le suivi du portefeuille d'aide financière afin d'atteindre les objectifs fixés et d'obtenir des résultats positifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer activement à l'équipe de conception des lignes directrices sur les critères d'investissement.</li> <li>• Intégrer les lignes directrices approuvées au processus d'approbation de la SDR.</li> </ul>

Secteurs prioritaires	Résultats attendus	Mesures
Plan d'action sur les changements climatiques	Collaborer avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) pour respecter les engagements du Plan d'action sur les changements climatiques et réaliser les mesures qu'il prévoit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler de concert avec le MEGL pour mettre le plan d'action en œuvre.</li> </ul>
Obligation de consulter	On s'attend à ce que la SDR élabore un processus visant les initiatives et les applications qui pourraient déclencher ou exiger l'obligation de consulter.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achever et mettre en œuvre le processus lié à l'obligation de consulter de concert avec le ministère des Affaires autochtones.</li> </ul>
Rapport annuel 2020-2021	Présenter le rapport annuel 2020-2021 au ministre au plus tard 90 jours après la réception des états financiers vérifiés de la SDR, aux fins d'approbation ministérielle. Veiller à le déposer auprès du greffier de l'Assemblée législative dans les 30 jours suivant la signature du ministre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminer le rapport annuel dans les 90 jours suivant l'achèvement de la vérification financière annuelle et obtenir l'approbation du ministre.</li> <li>• Déposer le rapport annuel auprès du greffier de l'Assemblée législative dans le délai prévu de 30 jours.</li> </ul>

# Renseignements financiers

## Résumé du budget pour 2021-2022

	2020-2021	2021-2022
<b>Budget des dépenses ordinaires</b>		
Initiatives de développement	39 700 000 \$	39 500 000 \$
Initiatives communautaires	22 450 000	22 450 000
Administration	3 315 000	3 203 000
<b>Total du budget des dépenses ordinaires</b>	<b>65 465 000 \$</b>	<b>65 153 000 \$</b>
<b>Budget des dépenses en capital</b>		
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Fonds des petites collectivités	2 500 000 \$	- \$
Entente bilatérale intégrée (EBI)	10 000 000	15 000 000
Initiative en matière d'infrastructure stratégique	27 500 000	26 250 000
<b>Total du budget des dépenses en capital</b>	<b>40 000 000 \$</b>	<b>41 250 000 \$</b>
<b>Budget des dépenses de l'Organisme de service spécial</b>		
Canada-Nouveau-Brunswick Entente bilatérale intégrée	20 000 000 \$	109 000 000 \$
Fonds Chantiers Canada – transfert de taxe sur l'essence	54 500 000	51 000 000
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	15 500 000	11 700 000
Autres	16 584 000	4 675 000
<b>Total du budget des dépenses de l'Organisme de service spécial</b>	<b>106 584 000 \$</b>	<b>176 375 000 \$</b>

